

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-8-2-6

Séance du vendredi 13 septembre 2013

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE FLORIVAL - VIGNOBLE- PLAINE DU RHIN 2010-2013 AMENAGEMENTS TOURISTIQUES EN FORET COMMUNALE DE SOULTZMATT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-3-5-2 du Conseil Général du 5 novembre 2010 approuvant notamment le Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried,
- VU la délibération n° CG-2011-5-5-3 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative à la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération n° CG-2012-6-2-1 du 6 décembre 2012 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de programmer définitivement dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Florival- Vignoble – Plaine du Rhin 2010-2013 la subvention de 22 500 € en faveur de la commune de SOULTZMATT pour des travaux d'aménagements touristiques en forêt communale ;
- décide de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 94, nature 204142, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 13 SEPTEMBRE 2013

**Contrats de Territoires de Vie
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CTV00005	SOULTZMATT Aménagement touristique en forêt communale de SOULTZMATT Montant du projet : 220 000,00 € HT Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 88 000,00 €	150 000,00	15%	22 500,00
			Total	22 500,00